Montigny notre commune

LE JOURNAL - 366 - JUIN 2021

CIRCULATION

Montigny étend le 30km/h *Lire p6*

SOMMAIRE

2
RETOUR SUR
Une classe de Montigny au musée de l'Homme, cérémonie du 8 mai, collecte du Secours Populaire…

4
AMÉNAGEMENT
Début des travaux parking des Feuillantines, remplacement de jeux pour enfants, plantations d'arbres…

5
ACTUALITÉ
Un musée en plein air en cours de préparation

6›7
DOSSIER
Hormis quelques exceptions, l'ensemble des rues de Montigny passent à 30km/h le 1er juillet 2021

8›11
UN ÉTÉ A MONTIGNY
Zoom sur ce qui vous attend cet été, avec le retour d'une plage urbaine terrain Renoir.

12›13
ACTUALITÉ
Immersion au centre de vaccination

16
HISTOIRE
A la découverte de la source

17
ÇA BOUGE
Mégarama, centre culturel Picasso… Les lieux culturels retrouvent des couleurs !

18
TRIBUNES

19
A SAVOIR

N° 366 Juin 2021
Montigny notre commune, journal d'informations municipales et locales de Montigny-lès-Cormeilles.
8, rue Alfred-de-Vigny 95370 Montigny-lès-Cormeilles
Tél. : 01 39 31 38 20.
Mail : communication@ville-montigny95.fr
Directeur de la publication : Jean-Noël Carpentier
Rédacteur en chef : Charles Centofanti
Rédaction : Claire Simiana, Delphine Boussam, Alexis Chartier,
Photographies : service communication
Exécution graphique :
Amandine Girard - ag-graph@live.fr
Biensür Graphisme (cahier central)
Fabrication : imprimerie RAS 01 39 33 01 01
Tirage : 9800 exemplaires

Découverte

Une classe de l'école Yves Coppens invitée au Musée de l'Homme

© MNHN - JCDomenech

Ce n'est pas tous les jours que l'on a le droit à une visite privée du Musée de l'Homme. Ça l'est encore moins lorsque cette visite s'effectue avec Yves Coppens, paléontologue et « père » de notre ancêtre Lucy et Amélie Vialet, paléo-anthropologue au Musée national d'Histoire naturelle. La classe de CM1-CM2 de Guillaume Gay, directeur du groupe scolaire Yves Coppens, a même eu le privilège d'assister ce 19 mai, aux côtés de Jean-Noël Carpentier, maire de Montigny et de Miloud Goual, adjoint aux affaires scolaires, à la conférence « *Lucy dans la cité* » organisée par l'université de CY Cergy Paris… Les élèves ont même posé en direct des questions à Yves Coppens sur la découverte de Lucy. Il faut dire qu'ils passent tous les jours devant sa statue, inaugurée en 2019 quartier de la gare. Alors forcément après, les réactions étaient nombreuses : « *je n'imaginais pas Lucy si petite* », témoigne Maïssane. « *Lucy, c'est la doyenne de l'humanité parce que c'est le squelette le plus complet qui a été trouvé* », précise Théo. «*Et Yves Coppens nous a dit qu'elle devait manger beaucoup de légumes !* », lance Antoine. « *Nous avons aussi vu le crâne de Toumaï* », souligne Jade. « *Comme il a un trou occipital, on sait que c'est un ancêtre qui devait marcher sur deux jambes* », se souvient Sarah. « *C'était important pour les élèves et pour faire le lien avec le quartier* », résume Guillaume Gay, « *ils ont notamment retenu que nous faisons tous partie de la même espèce, c'est important de le transmettre aux élèves* ».

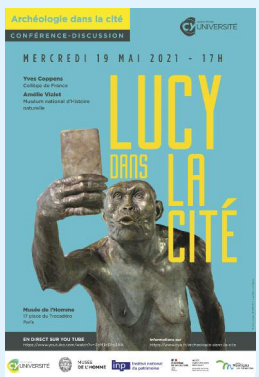

SAVEZ-VOUS QUI EST LUCY ?

Lucy est le plus célèbre des fossiles d'australopithèque. Elle a été découverte en 1974 en Éthiopie, par une expédition franco-américaine co-dirigée par Yves Coppens, Donald Johnson et Maurice Taieb. Plus de 40 % de son squelette (52 fragment osseux) ont été retrouvés. Un fossile daté de 3,2 millions d'années. Lucy possède sa statue quartier de la gare et trône sur la seule place de France qui porte son nom.

Sport

La pratique sportive retrouve des couleurs ! Les jeunes adhérents de la Riposte Ignymontaine ont ainsi retrouvé le chemin du gymnase Léonard-de-Vinci pour pratiquer l'escrime dans de bonnes conditions. Il faudra encore attendre le 9 juin prochain pour que les adultes les rejoignent. Ils étaient tous très heureux de retrouver les copains pour croiser le fer dans la bonne humeur.

Solidarité

15 bénévoles du Secours Populaire de Montigny se sont relayés les 21 et 22 mai derniers dans la galerie commerciale de Carrefour pour collecter plus de 3000 denrées. Ces dons serviront à aider les familles les plus démunies.

Édito

Jean-Noël Carpentier,
votre maire

Mesdames, Messieurs,

Sur la route, ici comme ailleurs, certains automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse. C'est dangereux. A 30 km/h, les accidents sont plus rares et bien moins graves. En matière de civisme au volant, chacun doit prendre ses responsabilités : le code de la route s'applique à tous et doit être respecté.

Des radars pédagogiques seront donc installés à différents endroits de la ville pour sensibiliser les conducteurs et les inciter à réduire leur vitesse.

Nous créerons également des « zones de rencontre », c'est-à-dire des zones à 20 km/h (« semi-piétonne » pour simplifier), où chacun circule dans le respect de l'autre et du vivre-ensemble. Le piéton y est prioritaire. Ces zones seront créées autour des écoles, où il y a une forte proximité d'enfants et de voitures en début et fin de journée. Deux autres zones sont prévues autour de la gare et du parvis Picasso, très fréquentés par des personnes à pied.

Enfin, pour améliorer encore et la sécurité dans la commune, nous avons missionné un cabinet qui va réaliser pendant plusieurs mois une étude sur les déplacements. Cela nous permettra d'améliorer encore certains aménagements. L'étude sera rendue à la fin du mois.

Avec l'équipe municipale, nous sommes persuadés que ces mesures amélioreront la qualité de vie des habitants et que chacun pourra profiter d'un espace public apaisé où tous les modes de déplacement ont leur place, dans le civisme et le respect des autres.

A bientôt !

STATIONNEMENT

Le parking des Feuillantines, situé rue Fortuné-Charlot en contrebas de l'Hôtel-de-ville à l'emplacement des anciens services techniques, est en cours d'aménagement. Les travaux ont débuté fin mai et dureront jusqu'au début du mois de juillet prochain. 45 places sont prévues, dont une réservée aux personnes à mobilité réduite. Un éclairage public sera créé et des arbres vont être plantés cet automne aux abords du parking.

RÉNOVATION

Les abords de la stèle rendant hommage à Pierre Carlier, située dans la rue éponyme, ont été réaménagés par le service des espaces verts.

PLANTATIONS

Fin mai, plusieurs érables atteints par la maladie de la suie ont dû être abattus dans le bois des Eboulures et aux abords du parc de l'hôtel-de-ville. Cette maladie se caractérise par l'apparition de champignons qui assèchent le tronc et les branches, laissant apparaître une pellicule noire sur l'écorce. Tous les arbres malades seront remplacés.

JEUX

Deux nouveaux jeux à ressort ont été installés dans l'aire de jeux située à côté du centre de loisirs CIEL, chemin des Longues Rayes. Une balançoire viendra agrémenter l'aire de jeux d'ici la rentrée de septembre.

TOUJOURS PLUS DE PLANTES VIVACES !

4210 plantes annuelles ont été plantées par le service des espaces verts fin mai, soit 600 de moins que l'an passé dans la mesure où les plantes vivaces (qui refleurissent chaque année) sont privilégiées. 120 jardinières ont également été réinstallées. Comme elles abritent désormais des plantes pérennes, elles fleuriront toute l'année et ne seront donc plus retirées à l'automne.

TRAVAUX À VENIR

Bientôt un parcours vélo pour les enfants

Sélectionné parmi les idées innovantes du premier budget participatif de la Ville, l'aménagement du parcours d'initiation au vélo sera réalisé d'ici la fin du mois de juin, entre l'aire de jeux et le parking du stade du bois Barrais. Ce parcours en bois sera entouré de clôtures et réservé aux 2 à 6 ans.

Réfection du COSEC

L'espace Léonard-de-Vinci fera l'objet d'importants travaux à partir de ce mois de juin. Dans un premier temps, ses fondations seront consolidées. Puis des travaux d'isolation et de rénovation seront menés. Enfin, le COSEC sera agrandi de 1000m^2. Les travaux doivent durer jusqu'en 2022.

Réhabilitation de l'école Matisse

Jusqu'en novembre, des travaux de rénovation et d'isolation sont menés au sein de l'école Henri Matisse. Un système de visiophonie sera également installé pour sécuriser les entrées et sorties de l'établissement. Ces travaux essentiels à la qualité de l'accueil des enfants bénéficient d'un large financement de l'Etat, dans le cadre de la dotation de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics des communes (1,293 million d'euros).

Cet été, Montigny se transforme **EN MUSÉE DE PLEIN AIR**

A partir du 22 juin (vernissage à 19h, 3 rue Renoir), la ville accueillera un étonnant musée à ciel ouvert. Quartier des Frances, six panneaux vont être installés sur le thème du cinéma, à proximité des bornes enterrées, avec au sol des illustrations d'artistes. Lors de visites commentées par une médiatrice culturelle, les habitants découvriront les œuvres au fil d'un parcours artistique composé de six sites différents. Habiller les 20 conteneurs de stickers n'est pas uniquement un parti pris esthétique. Aux abords des colonnes enterrées, il n'est pas rare de voir des déchets déposés hors des poubelles, voire des encombrants qui n'y ont absolument pas leur place... Cette démarche vise donc à sensibiliser les habitants à respecter le cadre de vie et à agir contre les dépôts sauvages.

UN REGARD DIFFÉRENT SUR LA VILLE

Cette promenade artistique est complétée par une exposition sur le thème du cinéma. Tout au long de l'été, il sera proposé aux Ignymontains de participer à un jeu. Chacun pourra se prendre en photo devant les bornes « relookées ». En s'inspirant des œuvres, ils seront invités à incarner les héros et héroïnes des films qui composent l'exposition. Des lots cadeaux seront remis à tous les participants lors du salon du cadre de vie du 25 septembre 2021 qui marquera la fin du musée en plein air. Enfin, à l'occasion du musée, le rond-point François Mitterrand et la place du 19 mars seront aussi décorés sur le thème du cinéma et particulièrement sur celui d'Hollywood.

CADRE DE VIE

La Ville maintient ses actions de sensibilisation à la propreté !

Ce mercredi 12 mai, des enfants des accueils de loisirs, accompagnés d'élus, d'agents de la Ville et du bailleur Val d'Oise Habitat ont planté des drapeaux près de chaque déjection canine abandonnée sur la voie publique. L'objectif : révéler l'importance de ce problème et rappeler le montant de l'amende encourue (68 euros). Depuis plusieurs semaines et jusqu'en septembre, la Ville mène une série d'actions visant à améliorer le cadre de vie. 4100 litres de déchets ont ainsi été collectés en quatre semaines de ramassage et de sensibilisation au pied des immeubles.

Encombrants : on ne jette pas n'importe quoi !

Il est essentiel de rappeler qu'il est interdit, pour la collecte des encombrants des particuliers, de déposer : des déchets d'équipements électriques et électroniques, gravats, cartons, produits chimiques (peinture, lasure...), tôles en fibrociment, pneumatiques, bonbonnes de gaz, vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres. Vous devez, en revanche, les déposer à la déchetterie du Plessis- Bouchard, 12 rue Marcel Dassault. Le dépôt s'effectue gratuitement, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Montigny étend le 30km/h

La vitesse maximale autorisée est déjà fixée à 30km/h dans la plupart des rues de Montigny. A partir du 1er juillet, presque toute la ville sera concernée par les 30km/h, exceptés les grands axes que constituent les boulevards Victor Bordier, de Pontoise et l'avenue des Frances.

"*Depuis des années, de nombreux Ignymontains me demandent d'apaiser la circulation. Nous l'avons donc inscrit dans notre contrat communal. Une ville à 30km/h, c'est une ville plus apaisée, plus calme, plus sûre et plus écologique. Bref, ça améliore la qualité de vie de tous les habitants. Ce passage à 30km/h est le préalable à d'autres aménagements auxquels nous réfléchissons pour renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes, et favoriser le bien vivre ensemble*", explique Jean-Noël Carpentier, maire de la commune. Ce choix d'abaisser la vitesse et de pacifier le centre-ville est une tendance nationale : de nombreuses villes s'y mettent, y compris autour de la commune. Et il s'agit en réalité d'une extension de ce qui se pratique déjà puisque la vitesse est déjà limitée à 30 km/h dans une cinquantaine de rues, parmi lesquelles la rue de la République, l'avenue Maillol, l'avenue des Frances (sur plusieurs secteurs) ou encore la rue du Général-de-Gaulle (sur plusieurs secteurs). Pour accompagner ce changement qui ne concernera pas les boulevards Bordier, de Pontoise et l'avenue des Frances, un nouveau panneau va être installé pour indiquer la nouvelle réglementation aux entrées de ville. Par ailleurs, une campagne d'affichage va être menée dans les prochains jours, accompagnée de panneaux de communication pour annoncer le nouveau dispositif et d'un marquage au sol.

A l'image de la rue du Général-de-Gaulle, la vitesse maximum autorisée est déjà 30km/h dans de nombreuses rues de Montigny.

Pourquoi réduire la vitesse ?

Le premier objectif est de renforcer la sécurité des piétons, notamment des enfants et des cyclistes. Dans les villes où la mesure a été mise en place, l'accidentologie a chuté. Une donnée pour l'expliquer : une voiture à 30km/h met environ 13m pour s'arrêter en urgence, contre 28m à 50km/h. Parmi les autres avantages de l'abaissement de la vitesse, cela entraîne une baisse du bruit de la circulation de plusieurs décibels, une diminution de la pollution et cela rend la ville plus agréable à vivre. Et notre temps de trajet n'est quasiment pas impacté puisque, comme le relève l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), une voiture roule en moyenne à 14 km/h en ville, contre 15 km/h pour un vélo. Cette généralisation de la vitesse maximum autorisée à 30km/h s'accompagnera d'ici quelques mois d'un nouveau plan de circulation actuellement à l'étude (lire page suivante).

Quatre bonnes raisons de passer à 30km/h

→ Plus de sécurité

En cas d'accident, le risque de décès est 9 fois moins élevé lorsqu'un piéton ou un cycliste est renversé à 30km/h par rapport à un choc à 50km/h.

→ Moins de bruit

Abaisser la vitesse de 50km/h à 30km/h réduit le bruit généré par une voiture d'environ 5 décibels, selon l'observatoire du bruit en Ile-de-France BruitParis. Ce qui a un impact sur le bien-être des habitants.

→ Pas de perte de temps

10 secondes, c'est en moyenne la perte de temps, par kilomètre, engendrée par un abaissement de la vitesse maximum autorisée de 50 à 30km/h. "Globalement, une baisse de 40 % de la limitation de vitesse en ville entraîne une baisse de 10% de la vitesse moyenne et une hausse de 10% du temps de parcours", estime l'association Rue de l'Avenir.

→ Moins de pollution, plus de convivialité

La réduction de la vitesse contribue, selon l'ADEME, à favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle thermique (marche à pied, vélo, trottinettes, transports en commun...) et baisser les émissions de particules fines dans l'atmosphère, responsables de nombreuses maladies respiratoires. C'est aussi moins de stress, notamment pour les familles et les enfants, et un cadre de vie amélioré.

Un nouveau plan de circulation à l'étude

Une étude sur les déplacements dans la commune sera menée au cours des prochains mois. L'objectif : améliorer la circulation à partir de la réalité des flux de circulation et les différents modes de transport. Pour ce faire, plusieurs compteurs routiers ont été installés au mois de mai dans plusieurs rues de Montigny : rue Gravet, rue Horace Vernet, rue Branly, rue de Beauchamp, rue du 8 mai 1945, avenue des Fauvettes, rue Fortuné-Charlot, Grande rue et rue des Glaises. Ils ont comptabilisé précisément le nombre de passages de véhicules pour avoir une vue précise des axes les plus empruntés. Parmi les aménagements qui pourraient ensuite être mis en œuvre : la création de nouvelles voies cyclables et la mise en place de sens uniques. D'ores et déjà, des "zones de rencontre" (parfois appelées "zones de partage") pour les automobilistes, piétons, cycles, seront créées dès cet été aux abords des écoles et dans certains secteurs très fréquentés par les piétons. Dans ces zones, la vitesse maximale autorisée s'élèvera à 20km/h et les piétons, en plus d'être prioritaires, peuvent circuler sur la chaussée.

Questions à **Uriell Marquez,**

conseillère municipale déléguée aux transports et aux mobilités douces

Pourquoi ce passage à 30km/h ?

Apaiser la circulation était un engagement lors de la campagne des dernières élections municipales. De nombreuses villes passent à 30 km/h. C'est plus de sécurité pour tous et ça a des effets positifs sur notre cadre de vie, notre santé et la planète, sans avoir d'impact réel sur nos temps de trajet. Cela rassure aussi les cyclistes, les piétons, notamment les familles avec enfants, les personnes à mobilité réduite, qui se sentent plus en sécurité.

Y aura-t-il des contrôles ?

Dans un premier temps, nous misons sur l'information, la pédagogie et la bonne intelligence de tout le monde. L'objectif n'est pas d'augmenter les verbalisations mais d'encourager chacun à respecter la limitation de vitesse. Pour que le changement se fasse naturellement, nous allons installer des radars pédagogiques et la police municipale fera des contrôles et des rappels à la loi. Les sanctions interviendront dans un second temps et s'appliqueront comme pour toute infraction au code de la route.

Des radars pédagogiques avant des contrôles plus stricts

Huit radars pédagogiques vont être prochainement installés aux abord des écoles, plus 4 qui seront mobiles. Ils indiqueront la vitesse des véhicules dans le but de rappeler toute infraction à la nouvelle réglementation en vigueur. En parallèle, la police municipale effectuera des contrôles routiers et expliquera le nouveau dispositif, avant de dresser des amendes aux contrevenants. Pour rappel, en agglomération, le Code de la route prévoit une amende forfaitaire de 135 € pour tout excès de vitesse de moins de 50 km/h, associé à un retrait de points et même du permis de conduire pour tout excès de vitesse supérieur ou égal à 30km/h.

CAP SUR MONTIGNY PLAGE !

DU 3 AU 24 JUILLET

DEMANDEZ LE PROGRAMME

Comme chaque été, la plage s'invite à Montigny-lès-Cormeilles !

Du samedi 3 au samedi 24 juillet 2021, le terrain Renoir, situé rue Auguste Renoir à côté de l'Espace Léonard-de-Vinci, prendra des airs de station balnéaire. Petits et grands pourront ainsi profiter du farniente et des plaisirs de la baignade au grand air et en toute sécurité. En raison de l'état d'urgence sanitaire et des règles fixées par l'Etat, l'accès à la plage se fera sur réservation via le portail Famille de la Ville pour permettre à chacun d'en profiter dans les meilleures conditions possibles.

6 INSTALLATIONS INCONTOURNABLES DU PARC AQUATIQUE

PLATEFORME AQUATIQUE

C'est une nouveauté cette année : une plateforme aquatique de 100m² sur 50 cm de profondeur sera installée terrain Renoir. Accessible à tout âge mais spécialement aux petits, cette structure rafraichissante accueillera de nombreux jeux d'eau.

TOBOGGAN GÉANT

Envie de fun et de vitesse ? Un toboggan aquatique agrémentera le site cette année. Les amateurs de glissades vont pouvoir s'en donner à cœur joie.

PISCINE

Pour les amateurs de baignade, un bassin de 100m² et de 90 cm de profondeur constituera un espace privilégié pour la détente et le jeu. L'espace est réservé aux personnes sachant nager et les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte. Douches et pédiluves seront obligatoires. Un maître-nageur et un animateur encadreront la piscine. Des bracelets de couleur seront remis pour permettre les rotations et à chacun d'en profiter !

BABY GRIMP

C'est une autre innovation 2021 : un parcours d'éveil à l'équilibre, composé d'un pont suspendu, sera proposé aux plus jeunes, avec des créneaux encadrés par un animateur et d'autres en accès libre.

SOLARIUM ET ESPACE RESTAURATION

Sable chaud, transats, parasols... Un espace solarium sera aménagé comme chaque année, ainsi qu'un espace dédié à la petite restauration (glaces, snack...) avec des tables et tente. Nous avons commandé le soleil, crème solaire et lunettes de protection sont donc vivement conseillées !

BEACH HANDBALL ET FOOTBALL

Avis aux sportifs, une « cage » dédiée à la pratique du football et du handball à 6 sera installée avec des buts et des filets sur le site.

VOS RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

A quelques semaines de l'ouverture de la plage éphémère, pour vous faire patienter et que vous bloquiez déjà vos agendas, nous vous proposons un aperçu des principales animations, gratuites, qui vous attendent dans le cadre d'***Un été à Montigny***.

CINÉMA AU CLAIR DE LUNE

Deux séances de cinéma plein air sont programmées : le **vendredi 9 juillet à 22h30**, dans le parc de l'Hôtel-de-ville, avec Sonic, le film réalisé par Jeff Fowler ; et le **mardi 17 août à 21h30** dans la cour de l'école Paul-Bert, avec Azur et Asmar réalisé par Michel Ocelot.

CIRQUE

Vous ou vos enfants aimez le cirque ? Plusieurs animations seront proposées. Un spectacle de clown, *Le Murmure des étoiles*, se déroulera les **3, 6 et 9 juillet à 15h** sur la plage. Avec au centre de la piste, l'artiste Alice Noureux est à la fois accordéoniste, musicienne, chanteuse, comédienne et clown. Les **16 et 23 juillet après-midi**, une initiation aux arts du cirque, des démonstrations et spectacle auront lieu avec SHAM spectacles. De quoi faire briller les yeux des petits et des grands.

SPORTS DU MONDE

La pétéca, le spikeball, le kabaddi... ça vous parle ? Pour découvrir ces disciplines brésilienne, américaine et indienne, rendez-vous **dimanche 18 juillet** après-midi sur la plage. Il va y avoir du sport !

EURO DE FOOTBALL

Reporté d'un an en raison de la crise sanitaire, l'Euro 2020 de football aura lieu du **11 juin au 11 juillet**. Les matchs de poule de l'équipe de France seront retransmis au SMJ, espace Nelson-Mandela, avenue Aristide-Maillol (port du masque obligatoire et respect des règles sanitaires). Le match France-Portugal, **mercredi 23 juin à 20h** sera retransmis au Centre culturel Picasso.

La finale sera retransmise sur écran géant (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire). L'horaire et le lieu vous seront communiqués d'ici quelques jours.

FEU D'ARTIFICES & BAL HIP-HOP

Dans le cadre de la Fête nationale, un spectacle pyrotechnique et musical, encore plus impressionnant que l'an passé, vous sera proposé le **mardi 13 juillet à 23h** parvis Picasso. Et cette année - sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire - chacun pourra rejoindre la danse et participer à un grand bal hip-hop sur le parvis de la mairie Picasso **à partir de 19h30**. Des danseurs professionnels de la compagnie *6e Dimension* entraineront les participants de tous âgés dans une danse festive et accessible à tous !

ZUMBA

Tous les **mercredis soirs** et **dimanches après-midi,** des cours de zumba tout public animeront la plage.

GUINGUETTES

Les seniors ne seront pas en reste ! **Jeudi 8 juillet de 14h à 18h** au foyer club municipal, une après-midi dansante « Madison, salsa, tarantelle, tango » suivi d'un goûter sera proposée. Et le **jeudi 15 juillet**, ce sera guinguette à la plage avec le DJ Tipoff ! Tout comme le **jeudi 22 juillet**, avec Alain et Séverine, sur des airs des années 60, 70, 80 et d'aujourd'hui.

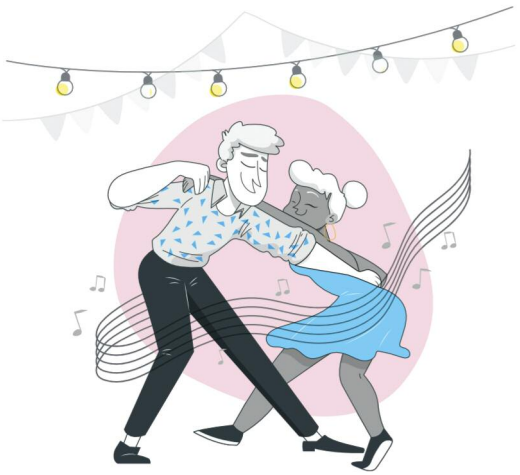

SOIRÉE DE CLÔTURE

Samedi 24 juillet, pour la journée de clôture, de nombreuses animations seront proposées tout au long de la journée : sculpture sur ballons, musique, et grande soirée DJ

ET AUSSI...

Du tchoukball (jeu de ballon venu de Suisse romande), du trampoline, du volleyball, des tournois sportifs, des jeux, une sensibilisation au handisport, un crazy show le **11 juillet**, des balades contées...

RETROUVEZ + D'INFORMATIONS & LE DÉTAIL DE TOUTES LES ANIMATIONS FIN JUIN SUR MONTIGNY95.FR

POUR VENIR À LA PLAGE SUIVEZ LE GUIDE !

Bien que les restrictions sanitaires soient allégées, le virus de la COVID-19 circule toujours et nécessite de préserver un protocole sanitaire strict. Pour cette raison, l'accès à la plage se fera sur réservation, via le portail Famille, afin de limiter l'affluence et de respecter les mesures barrières en vigueur. Pour venir mettre les pieds dans le sable, 3 étapes sont nécessaires.

1 CRÉEZ UN COMPTE FAMILLE

Plus besoin de bracelet de couleur cette année, mais d'un compte sur l'Espace Famille de la Ville ! Vous disposez déjà d'un compte ? Dans ce cas, vous n'avez rien à faire, passez à l'étape n°2. Sinon, la plage étant réservée aux Ignymontains (avec la possibilité d'avoir 2 invités), il vous faut impérativement créer un compte. Pour cela, il suffit de vous rendre sur le site Internet de la Ville montigny95.fr et de cliquer tout en haut de la page d'accueil sur l'icône « Portail famille » (sur un smartphone, cliquez sur les trois petits traits en haut à gauche de votre écran, puis « Portail famille »). Renseignez ensuite vos coordonnées et adressez au format numérique un justificatif de domicile récent ainsi que vos livrets de famille. En cas de besoin, pour être accompagné(e)s, vous pouvez vous rendre au SMJ, au service des sports et de la vie associative, ainsi qu'à l'agence postale communale au village.

2 RESERVEZ VOTRE PLAGE HORAIRE SUR LE PORTAIL FAMILLE

Une fois votre compte Famille créé, il vous suffit à partir du 28 juin (la réservation ne sera pas ouverte avant) de réserver l'activité plage et de sélectionner le créneau (1h30) de votre choix en fonction des places disponibles, après avoir approuvé le règlement intérieur. Dans un premier temps, la plage sera limitée à 190 personnes (cette jauge est susceptible d'évoluer selon les préconisations sanitaires). Attention, il n'est possible que de réserver un créneau à la fois et vous devez bien réserver pour chaque membre de votre foyer (il n'est pas possible de réserver à la place d'un autre foyer ignymontain). Vous avez la possibilité d'inviter deux personnes hors commune, à condition de l'indiquer dans votre réservation.

3 MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ

Une pièce d'identité (ou livret de famille) pourra être demandée à chaque réservataire à l'entrée du site par les agents de sécurité ou les personnels de service. Les enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'un adulte et les habitants non-inscrits se verront refuser l'accès. À noter aussi que la piscine est accessible aux enfants de moins de 10 ans uniquement accompagnés d'un adulte et que les personnes ne sachant pas nager doivent être équipées de brassards et accompagnées dans le bassin par une personne de plus de 12 ans.

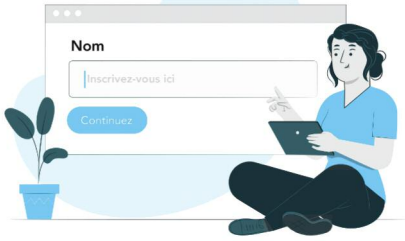

PRATIQUE

QUAND ?

La plage sera ouverte au public du **samedi 3 au 24 juillet 2021, de 13h à 20h,** du mardi au dimanche (fermeture tous les lundis), y compris le 14 juillet.

OÙ ?

La plage urbaine est installée terrain Renoir. À noter que cette année, en raison des travaux de rénovation, d'agrandissement et d'isolation du COSEC, l'entrée se fera rue Gustave-Courbet. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

COMMENT ?

Tenue correcte exigée ☺. Le port du maillot de bain (slips de bain et boxers de bain mi-cuisses) est obligatoire dans la piscine.

▾ *Le 10 avril dernier, Jean-Noël Carpentier, maire de Montigny, fait visiter le centre de vaccination à Philippe Malizard, sous-préfet d'Argenteuil.*

À la découverte du centre de vaccination

La lutte contre le virus de la Covid-19 s'intensifie à Montigny ! Depuis le 10 mai dernier, le complexe sportif Pierre-Carlier abrite un centre de vaccination. Porté par la Ville, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et près d'une centaine de professionnels de santé du territoire, il contribue à la campagne de vaccination nationale.

Un parcours fléché en quatre étapes

Impossible de le manquer, 2 rue Pierre-Carlier, une grande banderole indique le centre de vaccination. Première étape : chacun donne son nom et prénom à un agent administratif. Plus d'une vingtaine d'agents municipaux mettent régulièrement entre parenthèses leurs missions habituelles pour prêter main forte au centre de vaccination. Aujourd'hui, c'est Georgiane qui accueille les candidats à la vaccination. En temps normal, elle travaille au service éducation : « *Je suis contente de pouvoir participer à cette campagne et donner de mon temps* », sourit l'employée municipale. Lors de ce premier contact, un questionnaire est remis aux patients. Il permet de déterminer leur éligibilité au vaccin Pfizer BioNTech. Ce questionnaire est ensuite examiné par l'un des médecins. Chaque patient est ensuite dirigé vers un box où a lieu l'injection du vaccin. Estelle, Aurélie, Fanny, Diane, Jacques... les attendent. Une fois l'injection effectuée, un certificat de vaccination est établi. « *Nous veillons à ce que les personnes vaccinées patientent les 15 minutes réglementaires après l'injection, pour vérifier qu'aucune réaction allergique ne survient* », précise Sandra, agent municipal au service de la vie associative, mobilisée en tant que renfort administratif. Après avoir attendu, les patients récupèrent leur certificat de vaccination et peuvent alors partir. Le rendez-vous pour la deuxième injection est déjà fixé. Fin mai, près de 4000 personnes ont déjà été vaccinées dans le centre de Montigny.

Partenariat entre équipes administratives et équipes médicales

Pour chaque session de vaccination, ce sont près d'une vingtaine de personnes mobilisées pour assurer le bon fonctionnement du centre. Médecins, infirmier(e)s, sages-femmes, pharmaciens et cadres de santé prennent en charge la population au niveau sanitaire. Quant à la Ville, elle s'occupe de la mise en place du centre et de la gestion administrative des dossiers. En complément, des services civiques apportent leur aide pour effectuer des missions administratives ou d'orientation.

Rencontre avec Manon et Shelda,
volontaires en service civique au centre de vaccination

MANON, 18 ANS

Étudiante en 1ère année de STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives).

« En m'engageant dans cette mission, j'ai souhaité donner de mon temps à la collectivité et aux autres. Le service civique représente également la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante. »

SHELDA, 21 ANS

Étudiante en 2ème année de sociologie.

« J'ai le sens de l'engagement et du contact. Travailler dans l'univers médical m'intéresse tout particulièrement car je souhaite être kinésithérapeute. Apporter mon aide en cette période de pandémie m'a semblé une évidence. »

Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Deux solutions pour prendre rendez-vous : **se rendre sur doctolib.fr** (de nouveaux créneaux sont régulièrement ouverts, en fonction des nouvelles doses de vaccin qui nous sont attribuées par l'Etat) **ou sur la plateforme téléphonique dédiée au 01 87 65 21 20**, aux horaires suivants de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et 16h30 le vendredi.

▲ *Fatma et Yasmina, agents au service retraités, vous répondent pour la prise de rendez-vous via la plateforme téléphonique.*

ÉLECTIONS **régionales et départementales :** MODE D'EMPLOI

Initialement prévu en mars 2021, le double scrutin a été repoussé en juin en raison de la pandémie. Les électeurs sont appelés à désigner les élus des conseils régionaux et départementaux les 20 et 27 juin prochains.

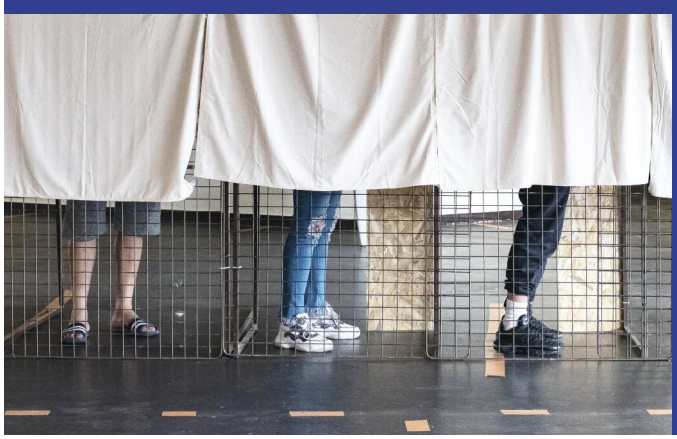

◂ *Les élections régionales ont lieu en même temps que les élections départementales, les 20 et 27 juin 2021.*

→ Qui va-t-on élire ?
Les conseillers départementaux, au nombre de 42 dans le Val-d'Oise, et les conseillers régionaux, qui sont 209 en Île-de-France. C'est un binôme que vous devrez choisir pour les départementales, tandis que pour les régionales il s'agira de voter pour une liste.

→ Comment voter ?
Le jour de l'élection, les deux scrutins auront lieu dans la même salle avec deux bureaux de vote bien distincts. Pour voter aux deux élections, vous devrez effectuer deux parcours : vous passerez dans deux isoloirs différents et déposerez vos enveloppes dans deux urnes différentes. Les 12 bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h.

→ Quelles sont les missions de la Région et du Département ?
La Région gère notamment les lycées, les transports régionaux comme le TER. Elle est aussi en charge du développement économique et de la formation professionnelle (aides, dispositifs favorisant l'emploi, etc.) et de l'accès au logement et l'amélioration de l'habitat. La gestion des collèges revient au Département. Il est aussi compétent en matière d'action sociale : aides aux personnes âgées, à l'enfance, aux personnes en situation de handicap. C'est aussi le conseil départemental qui finance le revenu de solidarité active (RSA).

→ Pourra-t-on voter par procuration ?
Chaque électeur pourra disposer de deux procurations. La demande peut être faite en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, au commissariat de police ou à la gendarmerie la plus proche, jusqu'à la veille du scrutin.

11 776
C'est le nombre d'inscrits sur les listes électorales à Montigny (au 20/05/2021).

Fibre optique

La Ville impose de nouvelles règles aux opérateurs

Avant intervention de leurs techniciens sur les armoires de fibre optique situées dans la commune, les opérateurs de téléphonie doivent désormais en informer la Ville. Un arrêté a été pris à cet effet par le maire, le 3 mai dernier. Les armoires de fibre optique, qui concentrent les connexions à Internet de tout un quartier, font en effet l'objet d'une recrudescence d'actes de négligence de la part des opérateurs et de leurs sous-traitants. Ce problème, qui touche de nombreuses communes et dont la Ville n'est pas responsable, pénalise de nombreux habitants privés d'Internet, alors même que le télétravail et l'école à la maison se développent. En cas de non-respect de cette obligation, les opérateurs pourront être punis d'une amende.

La petite enfance en fête

Archive 2018

Le pôle municipal de la petite enfance organise une fête de fin d'année, mercredi 23 juin au 8 rue Simone-de-Beauvoir, en extérieur dans le jardin de la résidence. Pour l'occasion un spectacle de la compagnie Tralalaire (durée 30 minutes) sera proposé à 15h30 et 16h30. L'animation est ouverte à tous les parents et enfants de 0 à 3 ans. Au programme également, de nombreuses animations festives : des structures gonflables, de la pêche à la ligne, des bacs sensoriels, des jeux d'eau et des ateliers créatifs.

Le SMJ recrute des jeunes en service civique

Afin de développer et renforcer ses actions « hors les murs » menées auprès des jeunes de la commune, le service municipal de la jeunesse (SMJ) recrute, en partenariat avec l'association Unis-Cités, 6 jeunes de 16 à 25 ans en service civique, à partir de ce mois de juin et pour une durée de 7 mois à raison de 30 heures par semaine. Les volontaires seront notamment amenés notamment à créer des liens de proximité entre les jeunes et les familles des différents quartiers de la ville, à enrichir l'offre de loisirs de proximité ou encore à communiquer auprès des jeunes sur les projets menés par le SMJ.
Pour candidater : www.service-civique.gouv.fr ou auprès du SMJ au 01 30 26 30 26.

Chantier d'été

La Ville recrute des jeunes de 16 et 17 ans pour participer à des travaux d'été du 28 juin au 2 juillet 2021.
Plus d'infos et lettres de motivations à déposer Espace Nelson Mandela, rue Aristide Maillol. Tél. 01 30 26 30 26.

Paniers de légumes bio : changement de lieu

Le retrait des commandes de paniers de légumes et de fruits bio s'effectue depuis le 31 mai à l'Atelier, le local situé parking Van Gogh (à gauche de la mairie Picasso), chaque lundi de 17h à 19h. Si vous êtes intéressé par ces produits cultivés à Cergy, il vous suffit de commander entre le jeudi et le samedi minuit sur la plateforme Bio tout court (biotoutcourt.com/les-plaisirs-du-jardin-1 en indiquant Montigny-lès-Cormeilles comme point de livraison). C'est sans engagement et différents paniers vous sont proposés dès 7 euros.

PETITE ENFANCE

Un « Nounou dating » le 26 juin

Vous avez de jeunes enfants et vous êtes à la recherche d'un mode de garde ?
La Ville organise un nounou dating, samedi 26 juin de 9h30 à 11h, salle René Char, rue Auguste Renoir. L'occasion de rencontrer des assistantes maternelles et d'envisager un second rendez-vous pour établir un contrat de travail. Des conseillères de la CAF sont invitées à venir présenter les aides financières auxquelles les parents peuvent prétendre. La PMI est également conviée à venir présenter aux parents la formation initiale des assistantes maternelles et leur expliquer leurs missions. Plus d'infos : montigny95.fr ou 01 30 26 30 26

HISTOIRE

Il était une fois...

LA SOURCE

Sa localisation

La Source de Montigny émerge du flanc nord de la colline à une altitude d'environ 115m. Ses principales qualités, pureté, légèreté et limpidité, sont acquises après un filtrage naturel des précipitations à travers les pierres meulières de Montmorency et une couche de 30 à 35m de sables de Fontainebleau. Lorsque l'eau était exploitée, sa température était de 10°C au niveau du captage, été comme hiver, et son débit constant.

Un peu d'histoire

Jusqu'à la Révolution, les moines de l'abbaye de Saint-Denis sont propriétaires des bois où coule la Source. En 1795, le directoire du district de Saint-Germain-en-Laye vend les bois au Sieur Cauterel. L'accès de la fontaine reste libre aux habitants du village jusqu'en 1852. En 1882, on découvre des propriétés minérales à la source de Montigny, mais aucune exploitation commerciale n'est envisagée.

Il faut attendre 1931 pour que le Dr Stépinski-Vessière demande au conseil municipal de lui octroyer l'exploitation de cette source. Le 19 octobre de la même année, la source communale est concédée au médecin pour 30 ans. Les Ignymontains conservent ainsi le droit de prélever gratuitement 1 litre d'eau par jour, et la commune perçoit une redevance annuelle. "*Comme de nombreux Ignymontains à l'époque, je me souviens que nous y allions en famille. C'était très appréciable de repartir avec 1 litre d'eau de source de Montigny*", se souviens Odile Cantin, ancienne première adjointe de la Ville.

De 1938 à 1945, les propriétaires se succèdent : Roger Berthier puis une société fermière d'exploitation qui bénéficie d'un avenant très favorable qui porte la concession à 60 ans ! La municipalité élue en 1945 dénonce le contrat et cherche à reprendre l'exploitation en régie directe, mais cette tentative échoue.

Le site réaménagé de la Source en 2021.ontigny.

La famille propriétaire de l'usine d'embouteillage en 1948.

Jusqu'à 9 millions de bouteilles d'eau produites par an en 1964

Le 23 mai 1952, la commune signe une nouvelle convention d'affermage, avec Henry Farcy. Au début des années soixante, l'exploitation se modernise. De nouvelles installations de manutention, de lavage et d'embouteillage permettent une production de 8000 bouteilles à l'heure. A partir des années soixante-dix, les ventes baissent. La source fermera ses portes en 1993. L'ultime propriétaire, Nestlé Waters (qui n'a jamais exploité la source), accepte de céder pour 1€ symbolique le site à la Ville. Robert Hue, maire à l'époque, espère relancer la production. Il annonce qu'il créer une fontaine publique. Mais la municipalité doit revoir sa copie. Les normes sanitaires drastiques rendent l'eau impropre à la consommation. Les bâtiments industriels sont démolis en 2012.

Et au milieu coule la source

Dès la fin 2011, un nouveau projet est présenté aux Ignymontains pour mettre en valeur le site et son environnement. Le terrain à aménager est situé le long de la rue Jacques-Verniol et du chemin de la fontaine aux ruisseaux. Une fois la destruction des anciens bâtiments de l'usine, l'aménagement commence en novembre 2013. L'eau y a une place prépondérante : une cascade, un bassin planté, un jardin d'eau... autant de références à l'histoire du lieu. Le 15 novembre 2014, le nouveau site de la source est inauguré par Jean-Noël Carpentier.

Dans le prochain numéro... Retrouvez l'histoire de la Libération de la ville en août 1944. Vous avez des photos ou des documents de ce sujet ? Adressez-les-nous en nous contactant par mail **(communication@ville-montigny95.fr)** ou via Facebook **(@Montigny95).**

Théâtre

La troupe de *La Maison du Loup* en résidence à Picasso

Pendant 15 jours, la Ville a accueilli, au Centre culturel Picasso, l'équipe artistique de la pièce *La Maison du loup,* qui sera jouée en juillet 2021 au festival d'Avignon et en 2022 à Montigny. Rencontre avec l'auteur Benoit Solès, primé aux Molières en 2019, en pleine répétition.

Pouvez-vous nous expliquer ce que signifie être en résidence dans un théâtre ?
La résidence, c'est l'accueil d'artistes, et leur mise à disposition des moyens humains, techniques, logistiques du théâtre. Leur donner, en somme, la possibilité d'avancer dans la réflexion de leur spectacle et d'aboutir à sa création. C'est une chance et un luxe pour toute l'équipe artistique de disposer d'une vraie salle de spectacle pour répéter, pour travailler sur les lumières, les décors et la mise en scène.

Vous travaillez actuellement sur votre prochaine création *La Maison du loup ?*
J'ai commencé l'écriture de cette pièce en 2020. Elle raconte les circonstances de l'écriture du dernier roman de Jack London, l'auteur de *Croc-Blanc* et de *L'appel de la forêt*. Je travaille, à nouveau, avec Tristan Petitgirard, qui était déjà le metteur en scène de ma précédente pièce *La Machine de Turing*. Une collaboration plutôt réussie puisque nous avons obtenu quatre Molières.

Recevoir un Molière, une vraie consécration ?
Nous avons empoché quatre prix lors des Molières 2019 dans les catégories meilleur spectacle dans un théâtre privé, meilleur comédien, meilleur auteur francophone et mise en scène. Cette récompense, c'est surtout le sentiment d'être reconnu par ses pairs. Espérons que *La Maison du loup* remporte autant de succès !

Reprise en fanfare au Mégarama !

Fermé depuis le 24 octobre dernier, le multiplexe a attiré 983 spectateurs pour sa réouverture mercredi 19 mai. Soit trois fois plus qu'un mercredi « classique » d'avant l'épidémie. « *Après six mois de fermeture, les cinéphiles étaient bien au rendez-vous pour ce premier jour. La réussite est d'autant plus frappante qu'une jauge d'un siège sur quatre est appliquée dans la salle, et qu'il n'y a pas de séance du soir en raison du couvre-feu à 21 heures* », explique Venthan Ganesalingam, responsable du site depuis novembre 2017. Pour la réouverture, un protocole sanitaire a été défini : gel hydroalcoolique, respect des distances, port du masque obligatoire à partir de 11 ans et un remplissage de 35% de la capacité de la salle. « *C'est un réel soulagement de pouvoir accueillir à nouveau les spectateurs. Au fur et à mesure des semaines, le protocole va être allégé. Le Mégarama avait l'habitude de recevoir les équipes de film et je peux déjà vous annoncer la venue de l'équipe du film Opération Portugal le 9 juin prochain* ».

Mon P'ti ciné

Calamity, une enfance de Martha Jane Cannary
› **Mercredi 2 juin à 14h30**
(séance de réouverture du MPC ; apporte un dessin au cinéma sur le thème du western
› **Dimanche 6 juin à 14h30**
Réalisé par Rémi Chayé
Fr-2020-1h22. A partir de 6 ans

Petit vampire
› **Mercredi 9 juin à 14h30**
(Ciné-masqué : viens déguisé au cinéma sur le thème des monstres et tu recevras une petite surprise).
› **Dimanche 13 juin à 14h30**
Réalisé par Joann Sfar
Fr-2021-1h22. A partir de 6 ans

100% Loup
› **Mercredi 16 juin à 14h30**
› **Dimanche 20 juin à 14h30**
Réalisé par Alexs Stadermann
Aus -2020-1h36. A partir de 6 ans

Poly
› **Mercredi 23 juin à 14h30**
› **Dimanche 27 juin à 14h30**
Réalisé par Nicolas Vanier
Fr-2020-1h42. A partir de 10 ans

Tom et Jerry
› **Mercredi 30 juin à 14h30**
› **Dimanche 4 juillet à 14h30**
Réalisé par Tim Story
GB-2021-1h41. A partir de 6 ans

La fête de la musique se prépare et retour de mon p'ti ciné !

A vos agendas !
A l'occasion de la fête de la musique et du premier jour de l'été, lundi 21 juin à 19h45, les élèves et les professeurs de l'école municipale de musique vous donnent rendez-vous pour un concert devant le Centre culturel Picasso. A noter aussi, la réouverture de Mon P'ti ciné, depuis le 2 juin. **Retrouvez le programme complet sur montigny95.fr** (en bas de la page d'accueil, rubrique "Publications").

TRIBUNES

→ Ces textes sont publiés sans modification et les propos sont développés sous la seule responsabilité de leur auteur.

Majorité municipale
Ensemble pour Montigny

Depuis le début de la crise sanitaire, la majorité municipale est mobilisée pour accompagner les associations et les clubs sportifs confrontés à des mesures contraignantes et une activité malheureusement très réduite. Les élus et les services ont aidé les associations qui en avaient besoin (maintien des subventions, soutien logistique, technique et administratif…)

Pour la vie culturelle aussi. Nous avons accueilli une résidence d'artistes au centre culturel Picasso, l'occasion de soutenir des professionnels particulièrement touchés. Plusieurs évènements (expositions, lectures contées, représentations…) ont même pu avoir lieu dans un format numérique.

Aujourd'hui, nous retrouvons petit à petit une vie normale. ENFIN ! Nos évènements traditionnels (Fête des associations, fête interculturelle, Montigny-plage, activités de l'été …) seront aussi de retour. Ces moments chaleureux et conviviaux favorisent le vivre-ensemble.

Par ailleurs, le centre de vaccination permanent fonctionne très bien. Près de 4000 personnes ont déjà reçu une première dose du vaccin Pfizer. Les élus de la majorité municipale se sont fortement mobilisés pour installer ce centre dans les meilleurs conditions, accompagnés par l'ARS et les professionnels de santé du territoire.

Après les distributions gratuites de masques, les chèques d'aide alimentaire, ou encore le portage gratuit de repas à domicile pour les seniors, la municipalité et vos élus, dans le cadre de leurs prérogatives, sont à vos côtés.

Les élus de la majorité municipale

Groupe Agissons pour Montigny

Depuis quelques jours, nous retrouvons peu à peu une vie « normale », avec la réouverture notamment des commerces, des lieux de culture et des établissements sportifs.

Et ce grâce à la vigilance de chacun avec le respect des gestes barrières, mais également et surtout grâce à la vaccination qui est désormais ouverte à tous les adultes depuis le 31 mai.

Si nous voulons éviter tout retour en arrière, nous invitons chacune et chacun à se faire vacciner, d'autant que la Ville dispose d'un centre de vaccination permanent au complexe sportif Pierre-Carlier.

Dans les dernières actualités, grâce à la mobilisation de nombreux élus locaux et des valdoisiens, l'Etat a confirmé l'abandon du projet de suppression d'une voie de circulation de l'autoroute A15. Un projet absurde qui avait été décidé unilatéralement et qui aurait eu pour effet de scléroser encore davantage notre territoire, et pour conséquence l'effet inverse de celui escompté, c'est-à-dire d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

Un bel exemple de mobilisation des élus locaux, qui nous l'espérons aura le même impact s'agissant de la ligne de fret Serqueux-Gisors, avec la nécessité que SNCF Réseau respecte ses engagements en termes d'investissements ferroviaires et de compensations des nuisances pour les riverains.

Nous regrettons d'ailleurs que le Maire de Montigny n'ait pas souhaité s'associer à ces mobilisations.

Enfin, les 20 et 27 juin auront lieu les élections départementales et régionales. Si vous ne pouvez vous rendre aux urnes, pensez à la procuration qui peut désormais être effectuée par voie dématérialisée sur la plateforme mise en place par l'Etat : « Maprocuration ».

Les élus d'opposition
présidé par Modeste MARQUES

A SAVOIR

Etat Civil

Naissances

Abdelmoumen Mehdi
Balasubramaniam Krisvi
Belghazi Lyn
Cherubin Isshaq
Goncalves Teixeira Leo
N'Guessan Andrea
Oliveira De Sousa Leonor
Mohammad Zayd
Oliveira De Sousa Leonor
Petronijevic Nadja
Rahmani Maya
Vitret Maël
Winter Emma

Mariages

Aumeunier Geoffrey
et Tainuch Kanlayanee

Le Vautre Maloisel Thomas
et Gesret Laetitia

Décès

Affret Marie-Paule
Belfekir Mohammed
Clairay Marie-Hélène
Dalmasse Christophe
Demerliac Olivier
Djadane Sadia
Hervez Roger
Niel Raymonde
Petit Lucienne
Piotto Mauricette
Sekhri Indjima
Sinthirath Somphone
Triviaux Françoise

URBANISME

L'enquête publique relative au Plan local d'urbanisme (PLU) s'est déroulée du 29 mars au 30 avril derniers. Au cours de cette étape chacun a pu poser ses questions au commissaire enquêteur. 15 observations ont été faites par des habitants, associations ou groupes. La version finale du PLU, qui fixe les grands objectifs d'aménagement de la commune pour les années à venir, sera arrêtée lors du prochain conseil municipal.

HORAIRES MAIRIE

Depuis le 19 mai dernier, le couvre-feu ayant été repoussé à 21h au lieu de 19h (il passera à 23h le 9 juin puis sera supprimé le 30 juin), la mairie a retrouvé ses horaires habituels d'ouverture au public : le lundi, mercredi, jeudi : 8h30/12h - 13h30 /17h15 ; nocturne le mardi : 13h30 / 19h45 (services fermés au public le mardi matin) ; le vendredi 8h30/12h - 13h30/16h15.

RÉVISIONS

La bibliothèque Georges Brassens participe à l'opération Bib'bosse lancé par la communauté d'agglomération Val Parisis. Cette opération gratuite vise à offrir des conditions optimisées de révision aux élèves qui préparent le brevet ou le baccalauréat et aux étudiants qui vont passer un concours. Places assises dans des espaces silencieux, ressources documentaires spécifiques, horaires élargis, wifi gratuit… autant d'éléments mis en place. Du 1er au 12 juin, la bibliothèque Geogres-Brassens sera accessible place de la Libération de 14h à 19h, le mardi, jeudi et vendredi. Et le mercredi et samedi de 10h à 19h.

AIDE A L'EMPLOI

Les vendredi 14 et samedi 15 juin, de 14h à 17h, l'espace emploi de Cormeilles-en-Parisis (rue des Prébendes) propose des ateliers « Présentation, entretien, prospection et simulation » sont proposés. Objectifs : optimiser sa présentation professionnelle, échanger et de dynamiser par le groupe, avoir des outils efficaces pour réussir son entretien. **Plus d'infos : emploi.valparisis.fr**

Par ailleurs, la communauté d'agglomération coordonne depuis le 17 mai dernier le dispositif CitésLab : les porteurs de projets sont accueillis à l'Espace Nelson Mandela de Montigny, avenue Maillol, pour être accompagnés et conseillés dans leurs démarches de construction de projet, de nature associative ou entrepreneuriale, mais aussi les aider à en évaluer la faisabilité. Permanences sur rendez-vous chaque mercredi de 9h à 12h, et club des entrepreneurs le 1er lundi de chaque mois de 14h à 17h. **Renseignements : 01 34 44 82 17 ou Valparisis.fr/entreprendre** (rubrique Création d'entreprise).

LUTTE CONTRE L'ILLETRISME

Le bus mobile de l'association Clé (Compter, lire, écrire) est toujours présent chaque mardi sur le parvis Picasso de 14h à 17h (hors vacances scolaires). Il reçoit toutes les personnes qui ont des difficultés dans l'écriture, la lecture, le calcul, ou encore dans la maîtrise des outils numériques.

SERVICES

Après l'installation du nouveau pôle santé en mars dernier, le quartier de la gare poursuit sa mue avec l'ouverture le 3 mai d'un nouveau commerce avenue de la Libération : l'enseigne Coccimarket dotée d'une surface de vente de 560 m^2. Un cabinet dentaire s'installera cet été sur la ZAC, ainsi qu'une boulangerie face à la place Lucy en septembre.

STAGES DE DANSE

L'association El Oriental vous propose deux stages : le premier de danse saïdi (avec canne), le 12 juin à 14h dans la salle de danse de l'espace Nelson Mandela, avenue Maillol ; le second de danse orientale contemporaine, le 19 juin à 14h, toujours à l'espace Mandela. Une initiation et fête des danses orientales sera également organisée, en plein air, le 26 juin à partir de 15h, à l'entrée du bois des Eboulures rue Renoir.
Infos au 06 59 59 39 34 et réservations :
https://www.helloasso.com/associations/association-el-oriental/evenements/stage-percussion

E-SERVICE

Le portail Famille de la Ville fait peau neuve ! Accessible sur le site montigny95.fr à partir du 28 juin prochain, avec la possibilité de réserver sur la plage urbaine, le nouveau portail a été modernisé. Il devient surtout consultable sur tablette ou smartphone pour vous permettre de réserver plus facilement les activités municipales. Si vous disposiez déjà d'un compte Famille, vous n'avez aucune nouvelle démarche à faire.

PRATIQUE

Mairie : 14, rue Fortuné-Charlot - BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles (adresse postale).
Centre administratif Picasso : 3, avenue Aristide-Maillol, 01 30 26 30 26.
Services techniques et d'urbanisme : • Permanence urbanisme le mardi de 14h à 19h30. 127, rue de la République, 01 30 26 30 26.
Permanences des élus : • Permanence du Maire sur rendez-vous au 01 30 26 30 03. Les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous, au 01 30 26 30 26 ou sur www.montigny95.fr rubrique *Nous contacter* (bien préciser la question qui vous préoccupe).

ALERTE SMS

Recevez les informations importantes de votre Ville

Vos données personnelles seront traitées conformément à la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD).

Vous pouvez vous inscrire à nos alertes SMS sur le site Internet de la Ville.
Il s'agit d'alertes courtes envoyées de **manière exceptionnelle**. Pour vous inscrire, c'est très simple : il vous suffit de remplir le questionnaire et de sélectionner les listes de diffusion qui vous intéressent.

www.Montigny95.fr